

Délibération n° 2026-015

Séance du 29 juin 2026

Objet : Tarifs de la cantine et de la garderie 2026-2027

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'exposé de la maire et l'avis de la commission compétente ;

Après en avoir délibéré, adoptée à l'unanimité.

Fait en mairie, le 29 juin 2026

La maire, **Sylvie Moreau**

Acte transmis en préfecture le 1er juillet 2026 et publié sur le site de la commune le 2 juillet 2026. Il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.